

MAIRIE DE LAPALUD



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué par Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire,

Secrétaire de séance : Madame Tamara HERMITANT

Etaient présents : FLAUGERE Hervé, SOUVETON Anne-Marie, BONIFACY Sylvie, BOUCK Philippe, SAUVADON Césarine, MISERERE Gérard, CALEGARI Virginie, ROBIN Christophe, LAMBERTIN Jean-Pierre, KERBRAT Isabelle, AIOSA Fabrice, SAUVADE Sandrine, ZENDRINI Mercedes, MOREL Stéphane, CONTESSOTTO Sophie, HERMITANT Tamara, GRAPIN Jean-Louis, AMAYA Y RIOS Estelle, DOMERGUE Stéphan, CARPENTRAS Henri.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

GUARINOS Jean-Marc ayant donné procuration à BONIFACY Sylvie
HAMMER Laurence ayant donné procuration à HERMITANT Tamara
SARDO Nicolas ayant donné procuration à CONTESSOTTO Sophie
PARET Frank ayant donné procuration à SOUVETON Anne-Marie
SBABTI Samira ayant donné procuration à AMAYA Y RIOS Estelle

Absents excusés : SOLEILHAC Aline, DEFFES Jean-Marc

*Monsieur le Maire demande d'observer une minute de silence :
-pour Monsieur FLEURET Laurent, Madame SOULT Irène, Madame COLLIN Michèle, Monsieur JUSTAMOND Roger.*

ORDRE DU JOUR

- | | <u>Rapporteur</u> |
|---|--------------------------|
| 1. Élection du Secrétaire de Séance. | M. le Maire |
| 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024. | M. le Maire |
| 3. Logement communal sis rue des Écoles à Lapalud (rez-de-chaussée) – Location et fixation du loyer | M MISERERE |
| 4. Logement communal sis rue des Écoles à Lapalud (rez-de-chaussée) – Location et fixation du loyer. | M MISERERE |
| 5. Classement des parcelles communales cadastrées section ZC n°108 et n° 86 dans le domaine public communal dans le cadre de la mise en place d'une opération d'intérêt général | M LAMBERTIN |
| 6. Délégations d'attributions de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire - Compte-rendu des décisions prises du 22 janvier 2024 au 11 février 2024. | M. le Maire |

1. DÉLIBÉRATION n° 009-2024 - Election du Secrétaire de Séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
- DESIGNE Madame Tamara HERMITANT secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Adoptée à l'**Unanimité**.

<i>Présents : 20</i>	<i>Pouvoir : 05</i>	<i>Total : 25</i>	<i>Exprimés : 25</i>
<i>Voix pour : 25</i>	<i>Voix contre : 00</i>	<i>Abstention : 00</i>	

2. DÉLIBÉRATION n° 010-2024 - Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
- APPROUVE le Procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024.

Adoptée à l'**Unanimité**.

<i>Présents : 20</i>	<i>Pouvoir : 05</i>	<i>Total : 25</i>	<i>Exprimés : 25</i>
<i>Voix pour : 25</i>	<i>Voix contre : 00</i>	<i>Abstention : 00</i>	

3. DÉLIBÉRATION n° 011-2024 - Logement communal sis rue des Écoles à Lapalud (rez-de-chaussée) – Location et fixation du loyer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
-APPROUVE la location du logement communal sis rue des Écoles à Lapalud (rez-de-chaussée) d'une surface de 77,69 m² (T3) avec une place de parking privée et une cour privative, à compter du 25 février 2024.

-DÉCIDE de fixer le loyer mensuel dudit logement communal à 700,00 € (sept cents euros) charges non comprises.

-DÉCIDE que le montant du loyer sera révisable annuellement à la date anniversaire de la signature du bail, selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

-PRÉCISE que le ou les locataire(s) devra (ont) rembourser les charges payées directement par la mairie de Lapalud, notamment la taxe sur les ordures ménagères et les autres charges qui viendraient s'imputer au dit logement.

-INDIQUE que notamment les compteurs d'eau et d'électricité seront directement à prendre en charge par le ou les locataire(s).

-DIT que le loyer sera payé tous les mois (par avance entre le 1^{er} et le 5 du mois) directement auprès du centre des finances publiques.

-AUTORISE Monsieur le Maire à prendre tout acte et/ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment la signature du bail.

Adoptée à l'**Unanimité des suffrages exprimés**.

<i>Présents : 20</i>	<i>Pouvoir : 05</i>	<i>Total : 25</i>	<i>Exprimés : 20</i>
<i>Voix pour : 20</i>	<i>Voix contre : 00</i>	<i>Abstentions : 05</i>	

Abstentions : GRAPIN Jean-Louis, AMAYA Y RIOS Estelle, DOMERGUE Stéphan, pouvoir de SBABTI Samira et CARPENTRAS Henri

4. DÉLIBÉRATION n° 012-2024 - Logement communal sis rue des Écoles à Lapalud (1^{er} étage) – Location et fixation du loyer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

-APPROUVE la location du logement communal sis rue des Écoles à Lapalud (1^{er} étage) d'une surface de 74,98 m² (T3) et une place de parking privée, à compter du 25 février 2024.

-DÉCIDE de fixer le loyer mensuel dudit logement communal à 590,00 € (cinq cent quatre-vingt-dix euros) charges non comprises.

-DÉCIDE que le montant du loyer sera révisable annuellement à la date anniversaire de la signature du bail, selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

-PRÉCISE que le ou les locataire(s) devra (ont) rembourser les charges payées directement par la mairie de Lapalud, notamment la taxe sur les ordures ménagères et les autres charges qui viendraient s'imputer au dit logement.

-INDIQUE que notamment les compteurs d'eau et d'électricité seront directement à prendre en charge par le ou les locataire(s).

-DIT que le loyer sera payé tous les mois (par avance entre le 1^{er} et le 5 du mois) directement auprès du centre des finances publiques.

-AUTORISE Monsieur le Maire à prendre tout acte et/ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment la signature du bail.

Adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés.

Présents : 20

Pouvoir : 05

Total : 25

Exprimés : 20

Voix pour : 20

Voix contre : 00

Abstentions : 05

Abstentions : GRAPIN Jean-Louis, AMAYA Y RIOS Estelle, DOMERGUE Stéphan, pouvoir de SBABTI Samira et CARPENTRAS Henri

5. DÉLIBÉRATION n° 013-2024 - Classement des parcelles communales cadastrées section ZC n°108 et n° 86 dans le domaine public communal dans le cadre de la mise en place d'une opération d'intérêt général.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

-DÉCIDE de procéder au classement dans le domaine public communal, des parcelles cadastrée section ZC n° 108 et n° 86 ;

-AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce classement.

Adoptée à l'Unanimité.

Présents : 20

Pouvoir : 05

Total : 25

Exprimés : 25

Voix pour : 25

Voix contre : 00

Abstention : 00

6. DÉLIBÉRATION n° 014-2024 - Délégations d'attributions de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire - Compte-rendu des décisions prises du 22 janvier 2024 au 11 février 2024.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire, invite les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu des délégations qui lui ont été consenties par délibération n° 47-020 du 25/09/2020.

Date	Numéro	Désignation
01/02/ 2024	DEC- 2024-006	Demande de subvention au titre des Amendes de police 2024 Travaux de mises en sécurité et en accessibilité des abords du foyer occupationnel de Kerchêne (tranche 2) – Opération 2024
01/02/ 2024	DEC- 2024-007	Demande de subvention au titre des Amendes de police 2024 - Travaux de mises en sécurité et en accessibilité des accès de l'ESAT– Opération 2024
01/02/ 2024	DEC- 2024-008	Déclaration d'Intention d'Aliéner - Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section E Parcelles 227 - 228 – 229 – 989 - 10 rue des Ecoles - 84840 LAPALUD - Appartenant à M. LESENS Fabrice et M. LESENS Judicaël

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
-PREND ACTE des décisions signées par Monsieur Hervé FLAUGERE,
Maire.

Présents : 20

Pouvoir : 05

Total : 25

La séance est levée à 18 h 58

Hervé FLAUGERE
Maire de LAPALUD

